



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédiatres

Question écrite n° 72303

Texte de la question

M. Gilles d'Ettore attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes exprimées par les pédiatres libéraux. Une enquête officielle, réalisée à l'initiative du ministère de la santé sur l'activité des médecins libéraux, montre que ces spécialistes sont les médecins qui assurent le plus gros pourcentage de leurs consultations en urgence. Pourtant, leurs revenus moyens sont inférieurs de 30 % par rapport au revenu moyen des spécialistes du secteur 1, avec pour conséquence une diminution du nombre des pédiatres libéraux au profit de la pédiatrie hospitalière. Cette situation provoque un engorgement des cabinets de pédiatres libéraux, et ne permet plus à ces médecins de répondre aux demandes légitimes des patients. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelles mesures elle envisage de prendre pour revaloriser significativement le statut de la pédiatrie en cabinet libéral et pérenniser ainsi le maillage territorial assuré par ces spécialistes.

Données clés

Auteur : [M. Gilles d'Ettore](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72303

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1903

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)